

Conseil de sécurité

Distr. générale
20 avril 2007
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5665e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le vendredi 20 avril 2007, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 20 avril 2007, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5665e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Julian Harston, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental.

Les membres du Conseil, M. Harston et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

07-31374 (F) 200407 200407